

	Un changement aux sous-positions 8510.10 à 8510.30 de la sous-position 8510.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
8510.90	Un changement à la sous-position 8510.90 de toute autre position.
8511.10-8511.80	Un changement aux sous-positions 8511.10 à 8511.80 de toute autre position; ou Un changement aux sous-positions 8511.10 à 8511.80 de la sous-position 8511.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 30 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
8511.90	Un changement à la sous-position 8511.90 de toute autre position.
8512.10-8512.40	Un changement aux sous-positions 8512.10 à 8512.40 de toute autre position; ou Un changement aux sous-positions 8512.10 à 8512.40 de la sous-position 8512.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
8512.90	Un changement à la sous-position 8512.90 de toute autre position.
8513.10	Un changement à la sous-position 8513.10 de toute autre position; ou Un changement à la sous-position 8513.10 de la sous-position 8513.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
8513.90	Un changement à la sous-position 8513.90 de toute autre position.
8514.10-8514.40	Un changement aux sous-positions 8514.10 à 8514.40 de toute autre position; ou Un changement aux sous-positions 8514.10 à 8514.40 de la sous-position 8514.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
8514.90	Un changement à la sous-position 8514.90 de toute autre position.